

N° 2004-113

26/ AFFECTATION DE LA DOTATION GLOBALE D'INVESTISSEMENT DU
DEPARTEMENT POUR 2004

Rapporteur : M. CAMUS

Par lettre en date du 19 mars 2004, M. le Président du Conseil Général de la Marne nous a fait part du montant global de la subvention accordée par le Département à l'agglomération châlonnaise, au titre de 2004.

C'est une somme de 837.000 € qui est ainsi attribuée à la Ville de Châlons-en-Champagne et à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, à charge pour ces deux collectivités d'en assurer la répartition.

Depuis 2003, cette répartition est calculée au prorata des investissements (comptes 21 et 23) réalisés par chacune des collectivités et des fonds de concours qu'elles ont versés.

La répartition proposée pour 2004 est la suivante :

| | | |
|---|------------------|-----------------|
| - Pour la Ville de Châlons-en-Champagne | 605.316 € | 72,32 % |
| - Pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne | <u>231.684 €</u> | <u>27,68 %</u> |
| Total | 837.000 € | 100,00 % |

Conformément aux critères retenus par le Conseil Général, il est proposé d'affecter cette subvention sur les opérations suivantes :

1/ Restructuration du CHV

| | |
|---|------------------|
| • Montant des travaux éligibles (dont : 6.234.093 €HT pour les parties communes publiques et 3.624.510 €HT pour les parkings) | 9.858.603 € HT |
| • Subvention attribuée au titre de l'aide aux villes 2002 | 602.207 € |
| • Subvention attribuée au titre de 2003 | <u>312.487 €</u> |
| soit un total | 914.694 € |
| • Subvention sollicité au titre de 2004 | 440.316 € |

2/ Abords du Centre Hôtel de Ville – Travaux de voirie

| | |
|---|-----------------------|
| . Coût des travaux selon programmation 2003/2006 | 2.071.000 € HT |
| tranche 2003 - Place Foch et rue de l'Hôtel de Ville | 854.600 €HT |
| . Subvention attribuée au titre de 2003 | 277.380 € |
| tranche 2004 - rue de la Marne | 434.800 €HT |
| . Subvention sollicitée au titre de 2004 | 165.000 € |
| soit un taux de | 37,95 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre de M. le Président du Conseil Général en date du 19 mars 2004,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 mai 2004,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'affecter la subvention globale d'investissement du Département accordée à la Ville de Châlons-en-Champagne en 2004, aux travaux de :

- Restructuration du CHV
- Abords du Centre Hôtel de Ville - Travaux de voirie (tranche 2004)

SOLLICITE l'attribution de cette subvention auprès de M. le Président du Conseil Général au vu des dossiers qui lui seront adressés.

Le Rapporteur :
Signé : M. CAMUS

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 37 voix pour et 4 abstentions,
Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu

- de la réception à la Préfecture le **24/05/2004**

- de la date d'affichage le **19/05/2004**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE